

COMMUNIQUÉ

Séances du conseil municipal; La Macaza invite ses citoyens à poser des questions

La Macaza, le 5 mars 2021 – Comme la majorité des municipalités du Québec dans le cadre de la pandémie actuelle, les élus.es de La Macaza poursuivent la tenue des séances du conseil à huis clos (sans public) et par visioconférence jusqu'à nouvel ordre, ceci pour agir avec précaution et respecter la consigne de la Santé publique à l'effet d'éviter les rassemblements.

Afin de permettre aux citoyens de s'exprimer lors des séances du conseil, ceux-ci pourront adresser leurs questions par courriel ou par téléphone à la Municipalité, et ce, avant les séances.

« *Il est très important pour les élus.es de notre municipalité que la démocratie municipale demeure quelque chose de vivant malgré ce que l'on vit actuellement.* » indique la mairesse, madame Céline Beaugard.

Le projet d'ordre du jour est disponible sur le site Web de la Municipalité à www.munilamacaza.ca dans l'onglet *Documentation/ordre du jour/2021/ordre du jour séance ordinaire du 8 mars 2021* et sera aussi publié sur la page Facebook à www.facebook.com/infomacaza.com et diffusé par l'infolettre de la Municipalité.

La prochaine séance du Conseil municipal de La Macaza aura lieu le **lundi 8 mars à 16h** par visioconférence. Les citoyens peuvent appeler au bureau municipal au 819.275.2077 poste 0 pour adresser leur question aux élus.es ou par courriel au info@munilamacaza.ca. Les citoyens ont jusqu'au dimanche 7 mars 16h afin que les questions soient compilées à temps pour la séance. Veuillez prendre note que l'enregistrement vidéo ou le procès-verbal complet (verbatim) de la séance seront diffusés sur le site Web de la Municipalité dans les jours suivants la séance.

-30-

Source :

Municipalité de La Macaza

Pour plus d'information, contactez madame Céline Beaugard, mairesse au 819.421.2077 ou par courriel à mairesse@munilamacaza.ca

Site Web : www.munilamacaza.ca

Page Facebook : <https://www.facebook.com/infomacaza/>